

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1990

Approbation d'un contrat de coréalisation entre la Ville de Lyon / Musées Gadagne et la
Maison de la danse pour la soirée chorégraphiée et participative Fou l'bal, le 8 juillet 2016

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 25 AVRIL 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 AVRIL 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 AVRIL 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 AVRIL 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 MAI 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme GAY), M. FENECH (pouvoir à M. HAVARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2016/1990 - APPROBATION D'UN CONTRAT DE COREALISATION ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEES GADAGNE ET LA MAISON DE LA DANSE POUR LA SOIREE CHOREGRAPHIEE ET PARTICIPATIVE FOU L'BAL, LE 8 JUILLET 2016 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 mars 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre de leur programmation 2016 et en lien avec leur exposition *Divinement Foot !*, les musées Gadagne souhaitent proposer au public une soirée chorégraphiée et participative intitulée *Fou l'bal*, en coréalisation avec la Maison de la Danse.

Ce spectacle de la Compagnie *Propos-Denis Plassard* est inspiré du football et consiste en un jeu d'équipe chorégraphié durant lequel deux camps s'affrontent autour d'un ballon danseur. Il sera présenté le 8 juillet 2016 aux musées Gadagne et l'entrée sera libre pour le public.

Le contrat, joint au rapport, présente les différentes modalités de cette co-réalisation et indique les dépenses et les recettes que chacune des parties prendra à sa charge pour l'organisation de cet événement :

La Maison de la Danse s'engage à :

- apporter ses savoir-faire et compétences, notamment dans le choix des chorégraphes et des danseurs invités à participer au partenariat ;
- faciliter, pour les chorégraphes et danseurs participant au projet, les temps de répétition et d'échanges nécessaires aux créations ;
- faire respecter et respecter les règles de conservation et de sécurité des œuvres du musée et des espaces classés (grande cour) ;
- faire respecter les contraintes scientifiques du partenariat ;
- informer le musée de toute modification pouvant entraîner un changement de programme.

Les musées Gadagne de la Ville de Lyon s'engagent à :

- mettre à disposition un régisseur technique et une équipe d'accueil et de sécurité pour la mise en place technique et l'accueil du public ;
- faciliter l'accès à ses expositions et à ses collections pour les chorégraphes et danseurs afin de préparer les opérations prévues dans le cadre de la présente convention ;
- mettre en œuvre les aménagements techniques nécessaires, dans la limite des règles de conservation et de sécurité des musées Gadagne.

Sur un montant global de 1 800 €, chaque partie s'engage à prendre en charge 50 % des dépenses, soit 900 €.

Vu ledit contrat ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Événements ;

DELIBERE

1- Le contrat de co-réalisation susvisé, établi entre la Ville de Lyon / Musées Gadagne et la Maison de la danse, pour la soirée chorégraphiée et participative Fou l'bal, le 8 juillet 2016, est approuvé.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3- La dépense en résultant sera imputée sur le programme ACPGD, opération AUDITOGD, ligne de crédit 77446, nature 611, fonction 322.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN